

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2020

Paris, le 12 juin 2021



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2020

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 31/12/2020)

Henri BROCHE

Président d'Honneur

Martine BROUSSE

Yves BURLAT

Michelle CHARRIERE

Michel COMBES

Michelle CORNUT

Secrétaire

Monique DARNAULT

Sandrine DEBOURG-DOFFIN

Trésorière

Geneviève DUCHÉ

Marie-Hélène FRANJOU

Présidente

Jany GUILLOT

Membre d'Honneur

Lucette LEBEAU

Françoise MARIOTTI

Cyrille MBIAGA

Annie RENAUDIN

Secrétaire-adjointe

Cathy REULIER

chargée de la communication interne et externe

Ernestine RONAI

Marie-France SANTONI-BORNE

Anne-Marie SIRMAIN

chargée des relations avec les professionnel.les

Jean-Louis SIRVEN

Judith TRINQUART



Amicale du Nid

Vie associative nationale

Présidente: Marie-Hélène FRANJOU Conseil d'Administration et Bureau

Vie associative territoriale

Comité Territorial de Paris et des Hauts-de-Seine

Comité Territorial du Val d'Oise

Colombes

Paris

Epinay-sur-Seine

de Seine-Saint-Denis

Comité Territorial

Directeur d'établissement lean-Christophe TËTE

Jean-Marc AUGUIN, directeur-adjoint

Laetitia MORLAIX, cheffe de service Thierry MARTEIL, chef d'atelier

Yvelines et le Val d'Oise Permanences dans les

Accueil et accompagnement Hébergement

Atelier d'aide à la vie active

Prévention

de service

Laure CASANOVA, directrice-adjointe

administrative & financière

Marie PELLIEUX, directrice-adjointe, à

compter du 01/06/21

Directrice d'établissement

Patricia LEGER

Frédérique VAN BERCKEL, cheffe Véronique PRUVOT, cheffe de service

Accompagnement social en CPH Accueil et accompagnement HUDA CHRS (Coallia) Mission mineur.es Hébergement Aller-vers

Prévention

Siège Social

21, rue du Château d'eau – 75010 Paris - 01 44 52 56 40 - contact@adn-asso.org

Delphine JARRAUD Déléguée générale

Corinne MELIS, coordinatrice nationale

Pôle activité

Dominique LHUILLERY, responsable

prévention, formation

remplacée pendant son arrêt maladie par Nathalie HECTUS, comptable & gestion Elisabeth BOUCHER, secrétaire de Ornella LAWSON, assistante paye Karine PEYROT, responsable RH, Pôle administratif Carla DA CRUZ Responsable administrative et financière Abdel MAAZA paye

Gwendoline FIZAINE et Clémentine AMIOT,

communication, diagnostics, formation

Lucie GIL, chargée de mission

formation

Claire Alix PERKINS, chargée de mission

mission insertion sociale

Saadia ZAÏM, agente de service

aller-vers

Nour AL SHEIKH HASSAN, chargée de

juristes

Formation et diagnostics

> Comité Territorial du Rhône

Lyon

Directrice d'établissement Stéphanie GAUDILLAT

Myosotis COLINEAU, cheffe de Sandrine FORTINA, cheffe de service AAVA service

> Mariam DEMBELE, cheffe de service Catherine LIVEZE, cheffe de service

Olivier MELEN, responsable des

services généraux

Vanessa AVERDY, cheffe de service Marie-Line BRINY cheffe de service

A recruter, chef.fe de service

Accueil et accompagnement Mission mineur.es Hébergement Aller-vers

Accueil et accompagnement

Hébergement

Accueil de jour d'urgence

Aller-vers

Insertion dans le logement

Mission mineur.es

Logement accompagné

Prévention

Arelier d'aide à la vie active

Montpellier & Béziers Prévention, formation, diagnostics Claire GRANGEAUD, Cheffe de Directeur d'établissement Accueil et accompagnement service prévention formation, Insertion dans le logement Hébergement d'urgence Comité Territorial Philippe ANDRES Appartements relais Mission mineur.es de l'Hérault Allers-vers recherche action Directeur d'établissement Accueil et accompagnement Prévention, formation de Haute-Garonne Comité Territorial CHRS hors les murs Gary MIKAELIAN Toulouse Allers-vers Directrice d'établissement Marie THIDET, cheffe de service Accueil et accompagnement Leila SELKIM, cheffe de service Hébergement et HUDA des Bouches-du-Rhône Comité Territorial Mission mineur.es Célia MISTRE Marseille Aller-vers Grenoble & Chambéry Accueil et accompagnement Agnès BONNEAU Cheffe de service Comité Territorial Prévention de l'Isère

Bretagne

Création le 01/10/2020

Chef de service

Sans CHRS

Notamment centre d'hébergement et de réinsertion sociale

Vie associative

Atelier d'aide à la vie active

Prévention, formation, diagnostics Coordinatrice nationale prévention-formation : Corinne 4 formateur.trices: MELIS

Ressources humaines au 31/12/2020 : 238 salarié.es, 210.37 ETP

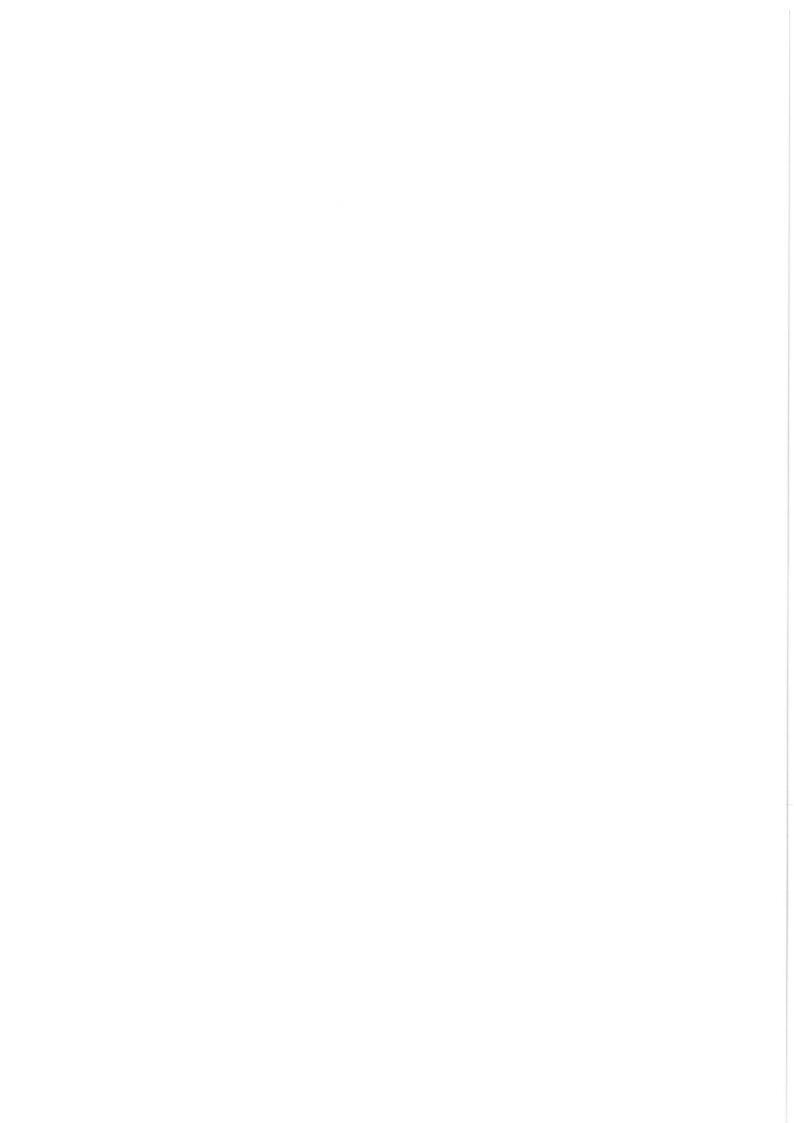
Dominique LHUILLERY (siège) Lucie GILL (siège)

Claire GRANGEAUD (Montpellier)

Orlane VIDAL (Toulouse)

Romain GUIGNY

Accueil et accompagnement Aller-vers



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2020

SOMMAIRE

RAPPORT MOI	RAL ET D'ORIEI	NTATION – M.H. FRANJOU	1.18	p.	3
RAPPORT FINA	ANCIER – S. DEB	OURG-DOFFIN		p.	13
PAPPORT DIL	COMMISSAIRE	AUX COMPTES - F NACCA	CHE	D	21

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION Année 2020, une année particulière

Assemblée Générale du 12 juin 2021

LA PANDEMIE COVID 19

Contexte de pandémie

En 2019 une maladie infectieuse émerge appelée Covid-19, provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2, apparue à Wuhan le 16 novembre dans la province du Hubei en Chine Centrale avant de se propager dans le monde.

Fin janvier 2020, la Chine annonce que le virus est transmissible entre humains. Le virus fait des ravages en Italie et en Espagne. Du 17 au 24 un rassemblement religieux de plusieurs milliers de personnes à Mulhouse est le point de départ d'une dissémination virale dans plusieurs régions françaises. À la mi-mars et jusqu'au I I mai, les déplacements sont strictement limités, les crèches, écoles, universités sont fermées temporairement. Des mesures de protection sont conseillées et peu à peu adoptées par la population.

Les uns après les autres, tous les continents sont touchés.

Début avril, la moitié de l'humanité est invitée à se confiner, la pandémie a dépassé le million de malades et les 50 000 morts dans le monde.

Les mesures de restrictions et de semi-liberté se succèdent jusqu'à la fin de l'année 2020 sans que l'on puisse espérer vaincre la pandémie avant la vaccination qui commencera en décembre 2020. Six mois plus tard, la vaccination progresse mais nous sommes loin d'en avoir fini avec la pandémie.

Répercussions sur les activités de l'Amicale du Nid

Nous avons appris à nous adapter aux fluctuations de la pandémie, aux restrictions imposées, aux gestes barrières, au télétravail, aux visioconférences...

Le public que nous accompagnons est parmi les plus vulnérables à la pandémie, comment se protéger en respectant les gestes barrières pendant un acte sexuel avec un inconnu ? Comment se distancier de la prostitution sans avoir de quoi se nourrir ?

Delphine Jarraud, nouvelle déléguée générale a pris ses fonctions le 2 mars 2020, quelques jours avant le premier confinement, la période de transmission avec Hélène de Rugy n'a pas

été facile, peu de rencontres possibles en présentiel et pas de déplacements dans les établissements en régions avant un long moment.

Toutefois, l'outil informatique a permis l'organisation de réunions par visioconférence et notamment des directions tout au début de la période pour partager les observations et définir ensemble les solutions aux difficultés rencontrées. Dans tous les établissements les suivis ont été poursuivis par téléphone quand cela a été possible, des tickets service et des aides alimentaires ont été distribués. Certains accueils de jour sont restés ouverts avec de nouveaux horaires tout en respectant les normes de sécurité et d'hygiène. Partout des informations sur les mesures de protection ont été données.

Dans tous les établissements, les équipes ont été accompagnées dans la nécessaire adaptation de leurs pratiques, pour à la fois se protéger et poursuivre au mieux l'activité d'accueil et d'accompagnement.

Au-delà de nos établissements, les bouleversements dus aux mesures de protection et à l'absence des malades et des cas contacts, les remaniements ou fermetures de services ont entrainé des difficultés pour la bonne marche de nos partenariats.

Un effet délétère de la crise sanitaire sur les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active a été malheureusement constaté. Commandes plus rares et mesures sanitaires ont contraint le nombre de personnes pouvant en bénéficier.

Il convient de remercier les directions, l'ensemble des salarié.es et la déléguée générale pour le travail poursuivi du mieux qu'il était possible pendant cette période complexe que nous avons traversée et qui se poursuit en 2021.

LA LOI DU 13 AVRIL 2016

Pour rappel, les quatre piliers de la loi du 13 avril 2016 sont les suivants :

- Renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle
- Dépénalisation des personnes prostituées (la pénalisation du racolage passif avait été introduite en 2003) et renforcement de l'accompagnement de celles qui souhaitent sortir de la prostitution
- 3. Prévention des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution
- Interdiction de l'achat d'actes sexuels et la responsabilisation des clients de la prostitution.

Loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Cinq ans après sa promulgation il est possible d'affirmer que lorsqu'elle est appliquée, cette loi produit des effets bénéfiques : elle donne aux personnes accompagnées des appuis supplémentaires pour sortir de la prostitution quand elles le décident, elle permet une prévention primaire tant auprès des jeunes que de l'ensemble de la population, elle sanctionne les proxénètes et les trafiquants qui organisent la prostitution à leur profit ainsi que les acheteurs d'actes sexuels qui constituent le marché.

Si la loi de 2016 apporte des droits nouveaux aux personnes prostituées, notamment les « parcours de sortie » - « PSP », l'Amicale du Nid ne les a pas attendus pour les accompagner et un long chemin est parcouru avant que les personnes se sentent prêtes à s'engager dans un « PSP » mais nos moyens actuels sont insuffisants pour accompagner avec efficacité toutes les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution (plusieurs centaines de personnes sont en attente là où se trouvent nos établissements et de larges territoires français n'ont pas de réponse).

La loi est contestée

Le 5 septembre 2018 différentes associations réglementaristes demandèrent au Conseil d'État de transmettre au Conseil Constitutionnel la question de la conformité aux droits et libertés garantis par la Constitution des articles 611-1, 225-12, 131-16 9° bis et 225-20 1 9° du code pénal, dans leur rédaction issue de la loi du 13 avril 2016.

• Avant même de connaître la décision du Conseil Constitutionnel² – le 1^{er} février 2020 le Conseil Constitutionnel confirmait que les articles de la loi concernant les acheteurs d'actes sexuels étaient bien conformes à la constitution - une requête était introduite par 256 personnes prostituées (et 4 autres) le 6 décembre 2019 auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme avec le même avocat.

Ces requêtes sont considérées comme recevables le 23 mars 2021.

La loi est évaluée

Par lettre du 1^{er} avril 2019 le premier ministre confie à trois inspections générales : Inspection Générale de l'Administration - IGA, Inspection Générale des Affaires Sociales – IGAS - et Inspection Générale de la Justice – IGJ de diligenter une mission d'évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Le rapport en résultant, terminé en juin 2020 est rendu public en décembre 2020 et mis en ligne sur le site ministériel.

De celui-ci, il ressort que la loi donne des résultats tout à fait satisfaisants là où elle est appliquée. La difficulté étant qu'elle ne l'est pas toujours et qu'un soutien politique est indispensable.

² L'Amicale du Nid et différentes associations abolitionnistes, accompagnées de leur avocat respectif, ont plaidé la défense de la loi auprès du Conseil Constitutionnel.

• En tout début d'année 2021, la Fédération des Actrices et Acteurs de terrain et des Survivantes de la Prostitution aux côtés des Personnes Prostituées – FACT-S – est constituée et produit son propre rapport d'évaluation qui est présenté à la presse le 11 février 2021. Il s'agit d'une fédération informelle regroupant l'Amicale du Nid, le Mouvement du Nid, la Fondation Scelles et CAP International.

Nous faisons les mêmes constats que les Inspections Générales mais nous allons plus loin. Nous demandons une phase 2 de la loi pour son application complète sur l'ensemble du territoire, nous demandons

2, 4 Milliards d'euros

permettant à 40 000 personnes de quitter la prostitution en 10 ans à raison de 4 000 par an. Pour rappel, en 5 ans 400 personnes ont obtenu un parcours de sortie!

L'Amicale du Nid n'a pas attendu les parcours de sortie – PSP -, pour accompagner les personnes qui le souhaitent vers la sortie de prostitution, mais les PSP confortent ces accompagnements et ils doivent pouvoir être proposés à toutes.

- L'Amicale du Nid a été auditionnée sur l'évaluation de la loi par Mme Elisabeth Moreno,
 Ministre chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des Chances
- L'Amicale du Nid a été auditionnée par Mme Stella Dupont, rapporteuse spéciale de la mission Solidarité, Insertion et égalité des chances à l'Assemblée nationale le 15 octobre 2020.
- Notre rapport commun FACT-S a été adressé au Premier Ministre, à Mme Elisabeth Moreno, au Haut Conseil à l'Égalité, il a vocation à être très largement diffusé.
- Notre rapport a été présenté lors d'un CP, il est mis sur notre site et les associations constitutives de la CLEF et du Collectif féministe Pékin + 25 en ont eu écho.

Retour sur les articles contestés de la loi

Les articles contestés sont ceux qui concernent les acheteurs d'actes sexuels. Ce qu'il faudrait comprendre est que la loi aurait démultiplié les violences des clients. Aucune interrogation n'est faite sur les auteurs des violences, ni avant, ni après la loi.

· A ce sujet, je ferai quelques remarques :

Il y a ici reconnaissance de la présence des violences avant la loi et il n'y a aucune interrogation sur l'existence de ces violences avant ou après la loi. Auraient-elles lieu d'être ?

De la même façon, une étude faite avec le soutien de Médecins du Monde sur les violences conclut que les violences auraient augmenté depuis la loi sans s'interroger sur leur existence, par ailleurs elle ne fait aucune démonstration scientifique de leur augmentation puisqu'elle se contente de recueillir les ressentis de personnes

prostituées. Une note détaillée de l'Amicale du Nid en fait l'observation détaillée et argumentée.³

Compte tenu du fait que la légitimité des violences n'est pas questionnée, je tiens à les énoncer afin que l'on comprenne bien ce qu'elles sont :

Violence de la passe qui transforme des personnes humaines en objets de plaisir à disposition des acheteurs, qui nie leur humanité; violence du harcèlement sexuel par des insultes à connotation sexuelle permanentes, les personnes n'étant perçues que par la fonction sexuelle de leur corps; violence de l'isolement, du fait de la stigmatisation, de la non-maitrise de la langue française, de la honte, de la méconnaissance du pays et de leurs droits; violence de la précarité: ce sont les proxénètes et les trafiquants qui sont bénéficiaires de l'argent de la prostitution, rarement les personnes prostituées elles-mêmes et la pandémie a grandement accentué cette précarité; violence de la prédation des biens: elles n'ont rien et le peu qu'elles ont est convoité et volé; violences physiques et sexuelles: frappes diverses, gifles, secouements, brûlures de cigarettes, traumatismes crâniens, viols, le porno gonzo à l'origine possible aujourd'hui de diverses tortures sexuelles

Des études diverses sur un plan international retrouvent les conséquences de toutes ces violences: elles touchent gravement la santé psychique, physique et sexuelle des personnes. Les interruptions de grossesse sont très fréquentes, pas toujours voulues, les maternités infligées sont sources de relations difficiles avec l'enfant... Bien sûr les Infections Sexuellement Transmissibles - IST, bien sûr le SIDA mais aujourd'hui il y a la pandémie de Covid 19 et ces personnes sont parmi les plus vulnérables de la population.

Vie écourtée et ravagée, sexualité mutilée, voilà ce qu'on observe dans les études faites sur la question.

Est-il imaginable d'accepter toutes ces violences qui seraient dénoncées immédiatement si elles étaient observées dans l'espace public et s'il ne s'agissait pas de personnes prostituées ? Est-il imaginable de ne pas mettre des mots sur ces scénarii de violences ? De ne pas y voir des auteurs de violences gravissimes – parfois létales – et des victimes ? Est-il imaginable de ne pas « responsabiliser » les auteurs, de ne pas protéger les victimes ? Est-il imaginable de ne pas voir ici qu'il s'agit de violences faites aux femmes – dans la très grande majorité des cas – et faites par des hommes ?

Le système prostitutionnel est parfaitement inséré dans le système patriarcal de nos sociétés dont les violences confortent la domination des femmes par les hommes.

Tant que les hommes estimeront qu'ils ont le droit d'acheter le corps des femmes pour leur propre plaisir, l'égalité femmes/hommes ne pourra exister.

³ Il a été fait publicité de cette note qui est sur notre site ; elle a eu un écho à l'étranger via une association féministe britannique qui l'a fait connaître après traduction.

Tant que nos enfants, partout, ne seront pas éduqué.es au respect de l'autre et à l'égalité filles/garçons, nous n'avancerons pas.

Le Comité de suivi de la CEDEF/CEDAW, la Convention pour l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes incite vigoureusement le États à agir sur la demande dans sa Recommandation 38 sur l'article 6⁴ votée en novembre 2020.

L'Amicale du Nid a apporté sa contribution à l'élaboration de cette recommandation très complète.

PROSTITUTION DES ENFANTS

Groupe de travail interministériel

Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des familles lance le 30 septembre 2020 au ministère de la Solidarité et de la Santé un groupe de travail sur la question de la prostitution des mineur.es. Cette action s'insère dans la lutte contre les violences faites aux enfants 2020-2022.

Catherine Champrenault, procureure générale près la Cour d'Appel de Paris conduit le travail effectué auquel l'Amicale du Nid a activement participé.

Le Centre de victimologie pour mineurs mène un projet de recherche-action. L'Étude est à faire auprès de jeunes repérés par les professionnel.les. Une sociologue, une psychologue et un médecin légiste y contribuent.

Un travail de recherches est mis en route par la Protection Judiciaire de la Jeunesse – PJJ, en lien avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale – DGCS

L'Amicale du Nid a apporté des contributions importantes au sein des groupes de réflexion mis en place, notamment les établissements de Paris et des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, de l'Hérault et de Marseille. De nombreuses recommandations ont été regroupées et adressées.

L'Amicale du Nid est intervenue auprès d'Adrien Taquet et d'Elisabeth Moreno pour attirer leur attention sur l'importance de ne pas créer de rupture de compréhension entre la prostitution des adultes et celle des mineur.es, toutes deux résultant d'un même système. Ce qui n'exclut bien évidemment pas les spécificités de chacune. La prostitution des mineur.es, interdite en France depuis 2002 est une maltraitance à enfants et relève de la protection de l'Enfance.

Recommandation générale n°38 (2020) sur la traite des femmes et des filles dans le contexte des migrations mondiales.

L'Amicale du Nid est, depuis plusieurs années, partenaire des services de protection de l'enfance en matière de prostitution : co-accompagnement des mineur.es, formation des professionnel.les, création de matériel didactique...

Autres institutions à l'écoute de l'expertise de l'Amicale du Nid

· Haut Conseil à l'Égalité

L'Amicale du Nid a participé à l'élaboration de l'Avis du Haut Conseil à l'Égalité sur la prostitution des enfants.

Pour rappel Ernestine Ronai, membre du Conseil d'Administration de l'Amicale du Nid est coprésidente avec Edouard Durand de la commission violences de genre au HCE. Nous les remercions pour leur invitation.

Cet avis a été publié il y a peu de temps.

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme - CNCDH

L'Amicale du Nid a également été auditionnée par la CNCDH en février 2021 sur la prostitution des mineur.es

REACTUALISATION DU PROJET ASSOCIATIF

La réactualisation du projet associatif, travaillée au cours de l'année 2019 a été présentée et votée en assemblée générale en juin 2020. Est intégré au projet le plan d'action stratégique, outil d'évaluation par le Conseil d'Administration de l'application du projet associatif.

Pour rappel: 10 thèmes⁵ étaient proposés à la réflexion, à travailler conjointement entre membres des CT, salarié.e. s et personnes accompagnées.

Chaque établissement en choisissait trois dans le but de produire pour chacun d'entre eux un texte à faire remonter au Siège. Les textes correspondant à un thème donné étaient rassemblés et les points saillants intégrés au texte du projet.

<u>La</u> procédure adoptée a souligné l'importance pour les personnes accompagnées d'être considérées à égalité au sein de l'association. La co-construction a été extrêmement intéressante.

⁵ Le consentement et le choix, le bénévolat à l'Amicale du Nid, la prostitution des mineur,es, la participation des personnes accompagnées, la santé, les méthodes d'accompagnement vers la sortie de la prostitution – comment l'AdN peut développer et parfaire son accompagnement, la communication /sensibilisation/ formation, quels sont nos publics ? Inclure toutes les victimes des violences sexistes et sexuelles ? la multidisciplinarité et le partenariat, quel est l'apport du féminisme dans l'accompagnement des personnes ?

L'engagement féministe est défini d'entrée dans le projet, les personnes accompagnées sont traitées en égales en participant à la vie des établissements, elles coconstruisent leur projet personnel vers la sortie de la prostitution. Une journée annuelle de travail, de réflexion, sur le projet associatif doit être organisée dans les établissements avec salarié.e.s, adhérent.e.s, personnes accompagnées...

Une première évaluation par le biais du plan d'action stratégique a été faite. De celle-ci ressort que beaucoup a été fait dans le domaine de la communication, notamment par la campagne « je ne suis pas à vendre » destinée aux jeunes ; elle a été très remarquée et appréciée ; une autre campagne construite avec d'autres associations abolitionnistes, s'intitulant « maintenant vous savez » a été lancée récemment et est poursuivie : elle a pour objet de faire connaître la parole des personnes prostituées ; Le plaidoyer auprès des ministères et des élu es a été continu.

Sur le plan national, le collectif Abolition 2012, la Coordination française du Lobby Européen des femmes, le Collectif féministe Pékin + 25, regroupant chacun e plusieurs dizaines d'associations féministes, soutiennent l'abolitionnisme et réclament l'application de la loi. L'Amicale du Nid fait partie de ces trois regroupements associatifs et s'emploie à leur fournir toutes informations utiles à leur soutien.

Il en est de même sur un plan local, à Marseille, Lyon, Montpellier, où des collectifs sont constitués avec les AdN 13, 34, 69.

Des pétitions ou tribunes ont paru co-signées par l'Amicale du Nid nationale ou territoriale pour faire connaître l'intérêt de la loi du 13 avril 2016 et son application, pour dénoncer l'industrie de la pornographie, pour défendre la convention d'Istanbul, pour dénoncer la maternité de substitution – GPA -...

A été évoquée plus haut la diffusion du rapport FACT-S, je n'y reviendrai pas.

Beaucoup a été fait sur le terrain au cours de cette année 2020 malgré les difficultés rencontrées et bien des projets existent à mettre en forme et en action avec les salarié.es.

Les actions de formation sont en cours de restructuration avec une nouvelle coordinatrice nationale.

Des financements de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqué – AGRASC⁶ nous permettront de mettre en action un projet de travail national ayant pour objet l'analyse des pratiques et de produire un guide de bonnes pratiques.

Un appartement saisi par l'équivalent de l'AGRASC en Italie, sur les biens d'un mafieux s'étant livré au proxénétisme et à la traite des êtres humains nous a été attribué en 2020. Il a été mis à notre disposition très récemment et doit « bénéficier directement aux victimes ».

Amicale du Nid - Rapport moral et d'orientation - Assemblée Générale 12 juin 2021

⁶ L' AGRASC est un établissement public à caractère administratif sous tutelle des ministères de la Justice et du Budget visant à faciliter la saisie et la confiscation en matière pénale.

A la Courneuve, de vastes locaux nous ont été attribués en location par l'Archevêché. Ils permettent la création de 46 places d'hébergement pour femmes victimes de violences.

A Lyon, de nouveaux locaux permettant le regroupement des services ont été achetés dans le parc techno sécurisé à Gerland.

Notre déléguée générale, Delphine Jarraud nous évoquera plus précisément ce qui a été fait.

REMERCIEMENTS

Je remercie à nouveau tous les salarié.es de l'Amicale du Nid qui ont vécu des mois éprouvants tout en ayant à cœur de poursuivre leur travail au bénéfice des personnes accompagnées et de leurs enfants. Notre public est particulièrement vulnérable et a été durement touché par la pandémie et ses conséquences. Il était important de rester à ses côtés afin qu'il soit toujours accompagné et ne soit pas ni ne se sente abandonné.

Je remercie tous les responsables des établissements pour avoir réorganisé aussi bien qu'il était possible le travail des équipes tout en veillant au respect de leur protection.

Je tiens à remercier particulièrement notre déléguée générale Delphine Jarraud pour avoir repris la coordination nationale en une période très difficile et avoir malgré tout maintenu le cap. Ce n'était pas simple et cela ne l'est toujours pas mais il est possible que nous ayons traversé le plus dur. Espérons-le...

Je n'oublie pas les membres du Conseil d'Administration toujours présent.es, et les remercie d'être là, même quand nos rencontres sont en vision conférence. L'Amicale du Nid a plus que jamais besoin de leur soutien, très grand merci à celles qui ont accepté d'investir le Bureau. Un merci particulier à notre nouvelle trésorière, Sandrine Debourg qui nous apporte son expertise précieuse tout en étant toujours en activité.

Je n'oublie pas les membres des Comités Territoriaux qui accompagnent fidèlement les établissements.

Pour le Conseil d'Administration Marie-Hélène FRANJOU Présidente

RAPPORT FINANCIER Exercice 2020

Assemblée Générale du 12 juin 2021

I - PREAMBULE

L'année 2020 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire qui a engendré une réorganisation du travail d'accompagnement socio-éducatif des équipes. Elle s'est caractérisée par l'instauration de télétravail, visio-conférences, puis retour en présentiel en alternance avec le télétravail pour assurer la protection des salarié.es et bénéficiaires, tout en assurant une continuité de l'activité au service des bénéficiaires particulièrement impacté.es par la crise sanitaire doublée d'une crise économique.

Malgré cette réorganisation, certains services ont souffert économiquement notamment les deux ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA) de l'AdN à Colombes et Lyon, spécialisés dans le façonnage, notamment en lien avec le secteur de l'impression et de l'évènementiel, très impacté pendant la crise sanitaire.

Toutefois, l'année 2020 est aussi celle :

- De l'augmentation de la capacité d'accueil de 10 places du CHU de Béziers (34) pour femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
- Pour Paris, de la première année pleine des 25 places de CPH et 50 places d'HUDA spécialisées pour demandeur.euses d'asile et réfugié.es victimes de violences, et ouverture du CHU: ces établissements sont gérés par l'association COALLIA, et l'accompagnement social global est assuré par l'AdN.
- Le démarrage de l'établissement autonome sur la région Bretagne depuis octobre 2020.

II - STRUCTURE FINANCIERE

A - BILAN SYNTHETIQUE 2020

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
Actif immobilisé			Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles	99 367	96 287	Fonds propres	149 231	1 273 246
Immobilisations corporelles	6 264 212	5 669 457	Réserves	2 255 058	2 254 758
Immobilisations financières	974 125	1 000 588	Report à nouveau gestion libre	- 826 360	- 082 132
			Report à nouveau gestion contrôlée	745 546	- 252 355
			Résultat de l'exercice gestion libre	253 123	- 19 617
			Résultat de l'exercice gestion contrôlée	242 587	123 987
			Subventions d'investissements	1 995 289	1 761 177
			Provisions réglementées	842 909	1 019 247
TOTAL I	7 337 703	6 766 331	TOTAL I	5 657 382	5 078 311
Actif circulant			Provisions pour risques et charges	1 820 737	1 942 281
Stocks et avances	1200 100		Fonds dédiés	1 663 607	960 637
Créances	2 358 255	2 273 300	TOTAL II	3 484 344	2 902 914
Disponibilités	4 773 576	4 249 959	Dettes		
Charges constatées d'avance	116 504	64 189	Emprunts et dettes financières	2 353 031	2 525 481
			Fournisseurs	548 790	342 683
			Dettes fiscales et sociales	1 830 647	1 731 469
			Autres dettes	120 275	103 183
			Produits constatés d'avance	591 569	669 738
TOTAL II	7 248 335	6 587 448	TOTAL III	5 444 312	5 372 554
TOTAL BILAN ACTIF	14 586 038	13 353 779	TOTAL BILAN PASSIF	14 586 038	13 353 779

LA STRUCTURE FINANCIERE des comptes de notre association au 31 décembre 2020, reste stable dans l'ensemble par rapport à 2019.

Cette stabilité est la concrétisation des efforts continus de bonne gestion de l'ensemble des établissements et du Siège. Cela témoigne du sens des responsabilités des salarié.es et des bénévoles concerné.es. Que toutes et tous en soient ici remercié.es.

Le total du bilan s'élève à 14.6M€ fin 2020 et l'analyse des principaux postes est la suivante :

A L'ACTIF :

- Le niveau de l'actif net immobilisé passe de 6 766 K€ en 2019 à 7 338K€ fin 2020. Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1 202 K€. Les principaux investissements ont concerné :
 - Le déménagement des équipes du Rhône sur un seul site à Gerland (+271K€).
 - Le CHU « Les Insoumises » du 93 qui a ouvert en Mars 2020, en plein confinement, et après plusieurs mois de travaux, à La Courneuve. Ce CHU pouvant accueillir à terme 41 personnes victimes de violences conjugales (+311K€). Les travaux pour ouvrir un nouvel accueil de jour sur ce même site ont également démarré en 2020 (+279K€).
- Les créances sont également en augmentation à 2 358K€ contre 2 273K€ en 2019, du fait du solde de subventions notifiées tardivement.
- La trésorerie quant à elle est en progression à 4 774K€ contre 4 250K€ fin 2019. Elle représente environ 100 jours de trésorerie tout comme en 2019.

AU PASSIF :

- Les fonds associatifs, ont fait l'objet d'un transfert dans le cadre de la mise en conformité avec les nouveaux textes réglementaires comptables. De ce fait, les subventions et autres fonds propres sans droit de reprise enregistrés en comptes de classe 1023 et 1026 ont été reclassés vers les comptes de report à nouveau pour un montant total de 1 124 K€.
- Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1 821K€ et sont en diminution de 122K€ par rapport à 2019. La baisse des provisions est principalement liée à la reprise de provision pour indemnités de départ à la retraite suite aux départs de salariés à hauteur de 250K€, ainsi qu'à la reprise de provision pour litige pour 172K€. Ces reprises sont compensée par des dotations à hauteur de 406K€ dont 201K€ pour travaux.
- Les fonds dédiés correspondent à des subventions attribuées mais non utilisées dans l'exercice et qui sont reportées sur les exercices suivants. Ils intègrent également des financements « excédentaires » sur des dispositifs temporaires ou en phase de montée en charge qui ont été isolés afin de limiter l'impact sur les résultats des exercices futurs. Les fonds dédiés sont en augmentation de 703K€, dont 176K€ dû au reclassement suite à l'application des nouveaux textes comptables. Cette hausse est principalement composée de fonds liés à la période hivernale (189K€ AdN 93), le dispositif mineur.es « Sur le Fil » (AdN 34) pour 70K€ qui a ouvert le ler janvier 2021, et 75K€ de financement exceptionnel sur une année d'un aller-vers expérimental dit « équipe mobile) auprès de structures accueillant un public dont certaines personnes sont en situation de prostitution pour de l'information et de l'accompagnement vers la sortie (AdN 38/73).
- Les dettes financières liées aux emprunts enregistrent une baisse de 172K€ qui résulte de leurs remboursements.

B - COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE 2020

	2020	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes	399 530	609 669
Subventions d'exploitation	6 964 502	5 373 199
Dotations globales	7 978 553	7 769 663
Reprise sur provisions	544 960	127 676
Autres produits	800 901	667 692
TOTALI	16 688 448	14 547 899
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	4 165 915	3 872 458
Impôts et taxes	966 531	905 895
Charges de personnel	9 291 503	8 351 885
Charges de gestion courante	251 313	309 403
Dotations aux amortissements et provisions	970 441	861 615
TOTAL II	15 645 704	14 301 257
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 042 744	246 642
Résultat financier	- 42 741	- 27 766
Résultat exceptionnel	22 945	177 281
Variation fonds dédiés	- 527 238	- 291 787
RESULTAT DE L'EXERCICE	495 710	104 370
TOTAL DES CHARGES	17 084 596	15 222 312
TOTAL DES PRODUITS	17 580 305	15 326 682

En 2020, le total des charges d'exploitation s'est élevé à 15.6M€ contre 14.3M€ en 2019 soit une augmentation de 9%. En parallèle, le total des produits d'exploitation s'est établi à 16.7M€ soit une hausse de 15 % par rapport à 2020, ainsi le résultat d'exploitation ressort excédentaire à 1M€ du fait d'actions non menées en raison du contexte ou du versement tardif de subvention.

Après prise en compte du résultat financier (-42K€), du résultat exceptionnel (23K€) et de la variation des fonds dédiés (-527K€), le résultat de l'exercice ressort donc en excédent à 496K€.

Les comptes consolidés de l'Amicale du Nid sont donc globalement excédentaires.

Ce résultat est le consolidé des résultats de l'ensemble de nos dispositifs qui peuvent présenter des disparités selon les modalités de financement qui ne permettent pas d'avoir les mêmes conditions de fonctionnement dans tous les services, ni d'absorber de la même manière les éléments impondérables.

III - EXAMEN DETAILLE PAR DEPARTEMENT

BOUCHES-DU-RHONE (13)

CHRS	AUTRES	S TOTAL	2019
1 380 423	1	1 380 423	1 374 064
18 006	347 10	4 365 110	214 667
91 095	8 60	99 696	90 817
1 489 524	355 70	5 1 845 229	1 679 548
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH		The control of the co	
1 093 578	184 67	1 278 248	1 173 538
267 010	91 96	358 971	322 988
226 423	24 57	7 251 000	270 638
1 587 011	301 20	8 1 888 219	1 767 164
- 97 487	54 49	7 - 42 990	- 87 616
31 898	1	31 898	34 226
1 908	- 56 03	6 - 54 128	33 987
- 63 68	- 153	9 - 65 220	- 19 403
	1 380 423 18 004 91 093 1 489 524 1 093 578 267 010 226 423 1 587 011 97 483 31 898 1 908	CHRS ACTIVITE 1 380 423 18 006	CHRS ACTIVITES TOTAL 1 380 423

La hausse des subventions est principalement liée à l'augmentation des fonds sur l'HUDA (+70K€), pour les mineurs (+30K€) ainsi qu'à une nouvelle activité « Quartier d'été » (+50K€).

L'augmentation de la masse salariale est

cohérente avec la hausse des financements. Le déficit 2020 est principalement lié à la dotation pour provision constituée à hauteur de 48K€ pour couvrir un risque prud'homal.

HAUTE-GARONNE (31)

Les différents budgets du département ont été respectés. La hausse des charges de personnel est principalement liée au départ à la retraite de l'ancien directeur avec une phase de tuilage, ainsi qu'à un licenciement.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	462 358		462 358	465 508
Subventions	8 150	87 692	95 842	82 925
Autres produits	66 760	7 644	74 404	34 947
TOTALI	537 268	95 336	632 604	583 380
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	433 095	42 026	475 121	373 286
Achets et autres services extérieurs	37 146	12 269	49 415	55 496
Charges divers	57 873	4 966	62 839	117 755
TOTALII	528 114	59 261	587 375	546 537
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 154	36 075	45 229	36 843
Résultat financier et exceptionnel -	4 526	- 15	- 4541	4 559
Variation fonds dédiés	1 992	- 36 031	- 34 039	12 656
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 620	29	6 649	19 628

HERAULT (34)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	319 854		319 854	289 120
Subventions	21 241	566 485	587 726	418 435
Autres produits	13 206	52 528	65 734	63 417
TOTALI	354 301	619 013	973 314	770 972
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	285 716	202 171	487 887	455 294
Achats et autres services extérieurs	27 406	233 298	260 704	255 072
Charges divers	33 566	50 418	83 984	78 649
TOTAL II	346 688	485 887	832 575	789 015
RESULTAT D'EXPLOITATION	7 613	- 133 126	140 739	- 18 043
Résultat financier et exceptionnel -	8 322	7 822	- 500	2 607
Variation fonds dédiés -	4 938	- 83 049	- 87 987	- 8019
RESULTAT DE L'EXERCICE -	5 647	57 899	52 252	- 23 455

La situation de cet établissement s'est améliorée. Après plusieurs années déficitaires (pour rappel cet établissement a connu un déficit à hauteur de 92 734 € en 2016), il présente pour la première année un excédent global.

Budget CHRS:

La hausse de 30K€ de la dotation globale CHRS a permis la création de poste au budget 2020 pour 1.09 ETP. Toutefois, le CHRS reste toujours déficitaire structurellement. La DDCS a

ISERE ET SAVOIE (38 & 73)

En 2020, 75 K€ ont été exceptionnellement octroyé à l'AdN 38/73 par le SDFE pour la mise en place d'une « équipe mobile » d'aller vers des structures. Ce montant s'ajoute à la subvention de la DRDFE/DDFE. Toutefois, du fait de l'octroi tardif, le même impact se retrouve en variation sur fonds dédiés.

La baisse au niveau de la masse salariale est liée à un non-recrutement d'une infirmière sur la Savoie (73).

Cette économie est compensée par l'inclusion des frais de gestion pour 13 k€.

demandé de ventiler les fonctions supports entre tous les dispositifs AdN 34. L'AdN maintient sa demande de fonds supplémentaires afin d'équilibrer le budget du CHRS.

Les budgets hors CHRS, après un déficit considérable en 2016, à hauteur de - 77 873 €, de -10 581€ en 2018 et de - 9400 € en 2019 sont en excédent de 57 899 € en 2020.

L'établissement s'était développé avec l'ouverture en 2018 d'un CHU pour femmes victimes de violence à Béziers, l'ouverture en 2020 de la totalité des 10 places d'hébergement d'urgence créées en 2017.

Ceci a permis l'octroi de subventions supplémentaires (+169 k€), qui se composent de la façon suivante :

- Préventions aux mineurs : +93 k€,
- CHU Béziers: +39 k€, subventions perçues pour ouverture de 10 places supplémentaires,
 Ces financements supplémentaires n'ayant pas été utilisés en totalité sur l'exercice sont compensés par des fonds dédiés à hauteur de 93K€.

	CHRS	ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales		+		
Subventions		320 732	320 732	266 832
Autres produits	116	2 186	2 186	9 478
TOTALI		322 918	322 918	276 310
CHARGES D'EXPLOITATION	-	75		
Charges de personnel		170 491	170 491	216 502
Achats et autres services extérieurs		46 857	46 857	41 778
Charges divers		21 726	21 726	9.457
TOTAL II		239 074	239 074	267 737
RESULTAT D'EXPLOITATION		83 844	83 844	8 573
Résultat financier et exceptionnel		- 131	- 131	S 9
Variation fonds dédiés	2.5	- 79 050	- 79 050 -	18 160
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 663	4 663 -	9 587

RHONE (69)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 145 831	-	1 145 831	1 146 545
Subventions	15	226 269	226 269	249 711
Autres produits	78 239	102 308	180 547	305 580
TOTALI	1 224 070	328 577	1 552 647	1701836
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	778 112	198 476	976 588	994 805
Achats et autres services extérieurs	280 167	70 805	350 972	322 455
Charges divers	190 301	148 100	338 401	227 170
TOTALII	1 248 580	417 381	1 665 961	1 544 430
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 24510	- 88 804	- 113 314	157 406
Résultat financier et exceptionnel	14 153	- 5 346	8.807	2 272
Variation fonds dédiés	8 738	19 332	28 070	- 101 753
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 1619	- 74818	- 76 437	57 925
			-	

La baisse des subventions de 23 K€ correspond à un projet spécifique financé par l'AGRASC non reconduit en 2020 (CIP)

Le déficit s'explique principalement par la chute de la production Atelier AAVA qui passe de 211 à 84 k€ (-127 k€). Cette perte est compensée pour partie par une reprise de fonds dédiés (variation nette de 28K€).

L'augmentation des charges divers de I 10 K€ est principalement liée à la dotation exceptionnelle correspondant à la mise au rebut d'immobilisations suite au déménagement des équipes en avril 2020 à hauteur de I43K€.

PARIS (75)

2020 étant la première en année pleine pour le CPH-HUDA, nous constatons une hausse des subventions à hauteur de 114K€. Le même effet se retrouve en charge de personnel (+99K€) qui restent toutefois inférieures au budget alloué.

L'excèdent du CHRS est principalement lié au groupe II. En effet, après prise en compte des recettes en atténuation (reprise provision retraite, indemnités journalières) qui s'élèvent à 90K€, nous constatons une économie de 106K€ au niveau des dépenses de personnel due à des postes vacants.

CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
2 059 008		2 059 008	2 020 070
	569 837	569 837	444 822
145 576	11 292	156 868	87 913
2 204 584	581 129	2 785 713	2 552 805
1 173 409	445 847	1 619 256	1 444 608
764 481	72 762	837 243	801 623
173 629	28 406	202 035	221 337
2 111 519	547 015	2 658 534	2 467 568
93 065	34 114	127 179	85 237
1 904		- 1904	3 117
25 364	- 21 952	3.412	10 619
116 525	12 162	128 687	98 973
	2 059 008 145 576 2 204 584 1 173 409 764 481 173 629 2 111 519 9 3 065 1 904 25 364	CHRS ACTIVITES 2 059 008 - 569 837 145 576 11 292 2 204 584 581 129 1 173 409 445 847 764 481 72 762 173 629 28 406 2 111 519 547 015 93 065 34 114 1 904 25 364 - 21 952	CHRS ACTIVITES TOTAL 2 059 008 2 059 008 - 569 837 569 837 145 576 11 292 156 888 2 204 584 581 129 2 785 713 1 173 409 445 847 1 619 256 764 481 72 762 837 243 173 629 28 406 102 035 2 111 519 547 015 2 558 534 9 3 065 34 114 127 179 1 904 - 1 904 25 364 - 21 952 3 412

HAUTS-DE-SEINE, YVELINES ET VAL-D'OISE (92-78-95)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Detations globales	1 021 841		1 021 841	916 832
Subventions	200	114 890	114 890	96 096
Antres produits	76 815	218 221	295 036	272 810
TOTALI	1 098 656	333 111	1 431 767	1 285 738
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	628 019	82 947	710 966	686 382
Achier et autres services extérieurs	213 632	58 525	272 157	297 577
Charges divers	118 221	157 809	276 030	264 726
TOTALII	959 872	299 281	1 259 153	1 248 685
RESULTAT D'EXPLOITATION	138 784	33 830	172 614	37 053
Résultat financier et exceptionnel -	4 184		- 4 184	- 5 646
Variation fonds dédiés -	1 561	- 8 569	- 10 130	32 938
RESULTAT DE L'EXERCICE	133 039	25 261	158 300	64 345

La dotation globale augmente 100 K€. Cette variation est composée de 59K€ au titre du Covid et de 46K€ d'augmentation pérenne. Un financement supplémentaire au titre du CIP a été accordé à hauteur de 20K€ sur l'exercice

La hausse constatée au niveau de la masse salariale est liée à l'activité des antennes des Yvelines et du Val d'Oise.

La baisse de la production de l'atelier d'accompagnement à la vie active (AAVA) compte-tenu de la crise sanitaire pour -65 k€ est compensée par la reprise de provision sur travaux pour 40 k€.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

Ce département a poursuivi son développement avec l'ouverture en 2020 d'un centre d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences et leurs enfants de 41 places à la Courneuve. Cette évolution a pour incidence une augmentation des financements à hauteur de + 1 023K€.

Les charges de personnel quant à elles n'augmentent que de 400K€.

L'effectif passe de 78,03 ETP vs 71,51 ETP en

2019. Les charges du groupe II sont en réalité en économie de 107 K €. Des mutualisations ont été réalisées mais surtout de nombreux postes ont été vacants en cours d'année. Les charges diverses intègrent une dotation aux provisions pour les travaux de l'Accueil de Jour à hauteur de 201K€.

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dotations globales	1 589 238		1 589 238	1 557 524
Subventions		4 362 282	4 362 282	3 338 947
Autres produits	124 042	689 014	813 056	513 550
TOTALI	1 713 280	5 051 296	6 764 576	5 410 021
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	1 157 722	2 409 098	3 566 820	3 166 708
Achats et autres services extérieurs	353 114	1 458 963	1 812 077	1 554 478
Charges divers	153 842	569 152	722 994	628 090
TOTALII	1 664 678	4 437 213	6 101 891	5 349 276
RESULTAT D'EXPLOITATION	48 602	614 083	662 685	60 745
Résultat financier et exceptionnel	10 920	- 63 678	- 52 758	104 515
Variation fonds dédiés	4 272	- 174 443	- 170 171	- 288 557
RESULTAT DE L'EXERCICE	63 794	375 962	439 756	- 123 297

BRETAGNE (29)

	CHRS	AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Dutations globales				
Subventions		95 845	95 845	
Autres produks				
TOTALI		 95 845	95 845	- :
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel		30 542	30 5 12	
Achete et autres services extérieurs		8 308	8 3 0 8	
Charges divers	-	1017	1017	
TOTALII	1	39 867	39 867	
RESULTAT D'EXPLOITATION		55 978	55 978	- 4
Rénulut financier et exceptionnel	7.1			
Variation fonds dédiés		- 55 978	- 55 978	- 1
RESULTAT DE L'EXERCICE		-0	Y-3	-

Première année d'activité en tant qu'établissement propre, ouverture le ler octobre 2020.

Du fait de l'ouverture en fin d'année, le financement octroyé a été comptabilisé en fonds dédiés pour la partie non utilisée.

SIEGE

Pour la quatrième année consécutive le siège est en excédent. Celui de 2020 ressort à 23 405 € contre 42 708€ en 2019.

Cette situation, après des années de déficit, est due notamment au développement des établissements et donc à l'augmentation des frais de siège, principale ressource du siège, qui en finance les fonctions supports.

La situation financière a été également améliorée grâce à l'accroissement de financements directs de l'action du Siège et des financements ponctuels d'actions dans le cadre de la mise en place de la loi du 13 avril 2016. La situation reste cependant fragile, dépendante du taux de frais de siège. Il est important de noter que la charge de travail du Siège repose sur une équipe très réduite.

	CHRS		AUTRES ACTIVITES	TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Dotations globales					
Subventions			225 970	225 970	184 261
Autres produits			765 561	765 561	643 346
TOTALI			991 531	991 531	827 607
CHARGES D'EXPLOITATION			-	-	
Charges de personnel			722 695	722 695	648 162
Achats et autres services extérieurs			145 562	145 562	153 724
Charges divers			37 961	37 961	45 838
TOTALII			906 218	906 218	847 724
RESULTAT D'EXPLOITATION			85 313	85 313	20 117
Résultat financier et exceptionnel		1	5 330	5 330	1 102
Variation fonds dédiés			- 67 238	- 67 238	61 723
RESULTAT DE L'EXERCICE			23 405	23 405	42 708

COMPTE ASSOCIATIF

	CHRS		AUTRES CTIVITES		TOTAL	2019
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Dotations globales					7.0	
Subventions						
Autres produits			7 508		7 508	19 162
TOTALI			7 508		7 508	19 162
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel			159 875		159 875	-
Achats et autres services extérieurs			23 069		23 069	25 840
Charges divers			596		596	1 837
TOTALII			183.540		183 540	27 677
RESULTAT D'EXPLOITATION		-	176 032	-	176 032 -	8 5 1 5
Résultat financier et exceptionnel	41.0		3 765		3 765	9 973
Variation fonds dédiés						
RESULTAT DE L'EXERCICE			172 267	-	172 267	1 458

Ce compte est destiné à financer les frais d'Assemblée Générale et ceux des réunions de Bureau et de Conseil d'Administration. Cette année, il est déficitaire de 172 267 € contre +1 458 € en 2019. En 2017 et 2018 la comptabilisation du CITS (Crédit d'Impôt Taxe sur les Salaires) avait été réalisée au niveau du compte associatif.

Ces fonds ont été reversés aux établissements pour le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) – par décision unilatérale de l'employeur du 06/06/2020 – montant de 1000 € maximum. 69% des salarié.es ont perçu une prime de plus de 800 €. 749€ de prime versée en moyenne à l'ensemble des salariées (sauf trois).

IV - PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 sera marquée par :

- La mise en œuvre effective des projets financés par l'AGRASC au siège et sur les territoires (développement de l'aller-vers et de l'insertion socio-professionnelle).
- L'ouverture des négociations des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) en llede-France (CPOM commun AdN 75-92-93 pour nos 3 CHRS) et AdN 69. Tous les CHRS devront être sous CPOM au plus tard le 31/12/2022.
- La renégociation des frais de siège en 2022 car les frais de siège 2015-2018 ont été reportés en 2019-2021: leur renégociation en 2022 sera très importante pour l'association et sa capacité à développer ses fonctions supports pour un renforcement des processus et procédures homogènes au sein de l'association en matière de gestion des ressources humaines et financière notamment.

Le professionnalisme et la pertinence des actions conduites par l'Amicale du Nid sont reconnus. La mise en place de ces nouvelles conventions permettra à l'Association de stabiliser son financement et d'envisager ainsi une croissance plus sereine tant au niveau de son implantation actuelle que sur d'autres territoire.

Pour le Conseil d'Administration Sandrine DEBOURG Trésorière

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2020

SOMMAIRE DES RAPPORTS DE MONSIEUR FRANCK NACCACHE, COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	- page 1 à 5 -
COMPTES ANNUELS AU 31/12/20	- page 6 à 10 -
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS	- page 11 à 30 -
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	- page à 2 -



Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau 75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Léo Jégard & Associés 23 rue du Clos d'Orléans 94120 Fontenay-sous-Bois Tél. +33 1 48 73 69 91 bienvenue@jegardcreatis.com







Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau 75010 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMICALE DU NID relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Amicale du Nid

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2020 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observations:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels :

- Concernant des faits à relier à l'épidémie de COVID-19, dans la note 3.3
 « Evènements postérieurs à la clôture ».
- Concernant les changements de méthode de comptabilisation et de présentation des comptes annuels occasionnés par l'application du règlement ANC n° 2018-06 et ANC n° 2019-04, précisés dans la note 3.4.
- Concernant la dérogation aux principes comptables, nous observons que « des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés sont susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 2000-06 et représente un passif de 1.405.371€ », précisée dans la note 3.2.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que des restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également une incidence sur l'organisation interne des entreprises ou associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justifications de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 22 Avril 2021.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 9 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes LEO JEGARD & ASSOCIES

Représenté par,

Signé électroniquement par

CONNECTIVE NV - CONNECTIVE ESIGNATURES de la part de Franck

NACCACHE

(f.naccache@jegardcreatis.com) Date: 09/06/2021 14:39:05

Signé avec le code à usage unique

Franck NACCACHE

Associé

: 512602

Amicale du Nid

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Exercic	01/01/2019 au		
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	175 771,76	101 113,65	74 658,11	70 162,61
Frais de recherche et développement	1/3 //1,/6	101 113,03	74 050,11	70 102,01
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres	97 723,59	73 014,93	24 708,66	26 124,05
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	349 091,35		349 091,35	349 091,35
Constructions	7 055 303,42	3 009 435,72	4 045 867,70	4 282 321,32
Installations techniques, matériel et outil.	398 311,84	307 701,16	90 610,68	95 367,18
Immobilisations corporelles en cours	535 578,61		535 578,61	1 966,52
Avances et acomptes				
Autres	3 455 538,32	2 212 475,14	1 243 063,18	940 710,49
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières (2)				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	2 134,29		2 134,29	2 134,29
Prêts	283 048,54		283 048,54	323 655,47
Autres	688 942,35		688 942,35	674 797,98
TOTAL (I)	13 041 444,07	5 703 740,60	7 337 703,47	6 766 331,26
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances clients, usagers et comptes ratt. Créances reçues par legs ou donations	356 948,78	2 163,00	354 785,78	416 675,44
Autres	2 003 468,76		2 003 468,76	1 856 624,10
Valeurs mobilières de placement	2 003 .00,.0			
Disponibilités	4 773 575,82		4 773 575,82	4 249 959,38
Charges constatées d'avance (3)	116 504,23	±1 54	116 504,23	64 189,25
TOTAL (III)	7 250 497,59	2 163,00	7 248 334,59	6 587 448,17
Frais d'émission des emprunts (IV)			TVS TER VEYE	
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	20 291 941,66	5 705 903,60	14 586 038,06	13 353 779,43
3.000		The second district of the second	The state of the s	

(2) Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Du 01/01/2020 au 31/12/2020	Du 01/01/2019 au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise Première situation nette établie	22 480,79	22 480,79
Fonds propres statutaires	22 100/15	an indire
Fonds propres complémentaires	104 460,36	1 228 475,59
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		22 222 22
Ecarts de réévaluation	22 290,03	22 290,03
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité	2 255 058,02	2 254 758,02
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 712 375,32	492 929,10
Excédents et réserves affectés à l'Investissement	868 590,86	A STATE OF
Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie)	492 929,10	- North all sales
Réserves de compensation des déficits et charges d'amortissement	350 855,36	
Autres réserves		QEP STEEL
Report à nouveau (1)	-80 813,93	-1 334 487,16
Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	745 546,14	-252 354,74
Excédent ou déficit de l'exercice	495 709,71 242 586,71	104 370,00 123 987,00
Dont résultat de l'exercice des activités SMS sous gestion contrôlée Situation nette	2 819 184,98	2 297 887,27
Fonds propres consomptibles	2 013 104,30	2 237 007,27
Subventions d'investissement	1 995 288,72	1 761 177,40
Provisions réglementées	842 908,74	1 019 246,71
TOTAL (I)	5 657 382,44	5 078 311,38
Fonds reportés et dédiés		RESIDENCE PROPERTY.
Fonds reportés liés aux legs ou donations	482 745,57	
Fonds dédiés	1 180 861,33	960 632,44
TOTAL (II)	1 663 606,90	960 632,44
Provisions		
Provisions pour risques	698 647,01	614 424,29
Provisions pour charges	1 122 089,76	1 327 857,11
TOTAL (III)	1 820 736,77	1 942 281,40
DETTES (3)		BY THE REAL PROPERTY.
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	506,48	556,65
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 352 524,29	2 524 924,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	548 790,13	342 683,23
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 830 646,97	1 731 469,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100 001 66	102 102 52
Autres dettes (5)	120 274,69	103 182,50
Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	591 569,39	669 738,31
	5 444 311,95	5 372 554,21
	2 444 211/22	3 372 334,21
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	14 586 038,06	13 353 779,43

5 444 311,95

2

⁽¹⁾ Dant compte 1201 : résultats sous contrôle de tiers financours.
(1) Dant compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financours.
(2) Dant concours bancaires courants et soldes cubichains de banques.
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur antrée dans l'établissement.
(4) Dant à plus d'un an.
(4) Dant à moins d'un an.

COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

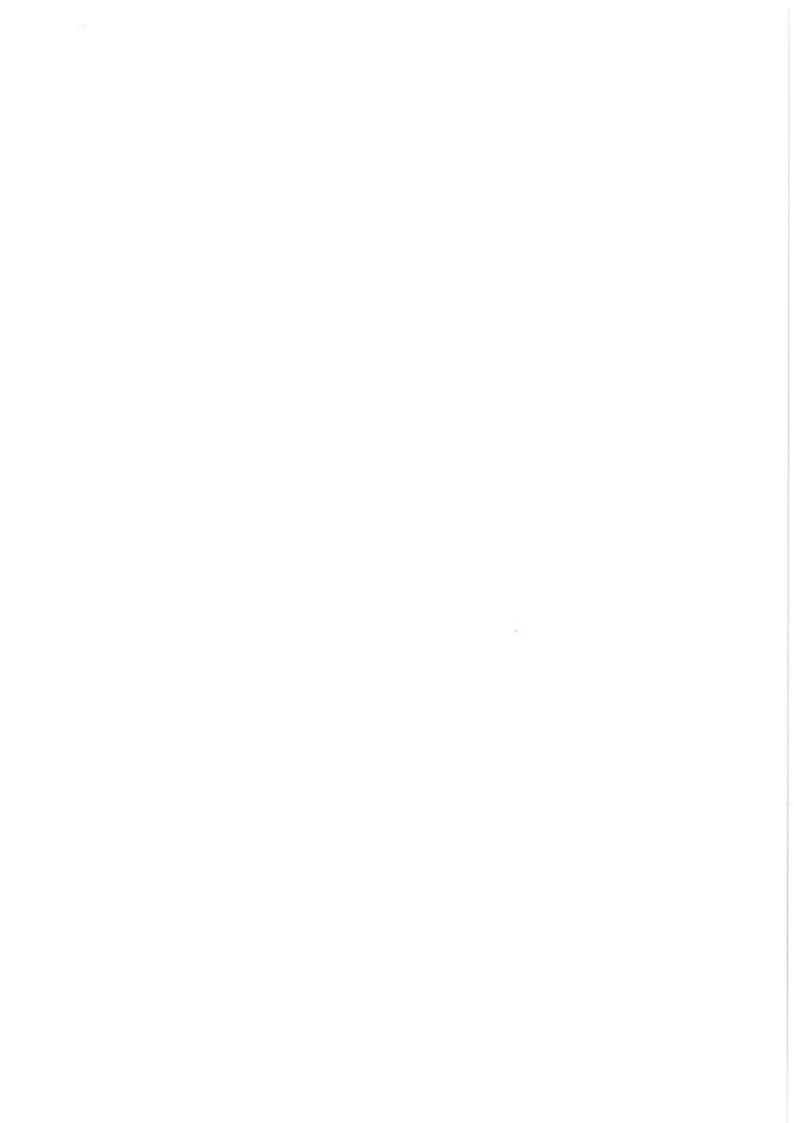
	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en naturo		
Ventes de blens des activités sociales et médico-sociales		
Prestations de services		
Parralnages		
Prestations de services des activités sociales et médico-sociales	399 530,34	609 669,45
Produits de tiers financeurs	the second second	
Concours publics et subventions d'exploitation	6 964 502,30	5 373 198,90
Contributions financ, des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	7 978 553,47	7 769 663,22
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	544 960,37	127 675,53
Utilisations des fonds dédiés	691 181,95	576 054,50
Autres produits	800 901,14	667 691,76
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	17 379 629,57	15 123 953,36
	17 373 023/37	10 120 500,00
CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks		
Autres achats et charges externes * Aides financières	4 165 915,18	3 872 458,15
Impôts, taxes et versements assimilés	966 530,77	905 895,18
Salaires et traitements	6 704 052,67	5 952 079,20
Charges sociales	2 587 450,76	2 399 806,07
Dotations aux amortissements, dépréciations	563 496,46	453 841,36
Dotations aux provisions	406 945,00	407 773,79 867 841,53
Reports en fonds dédiés Autres charges	1 218 420,21 251 312,75	309 403,11
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	16 864 123,80 515 505,77	15 169 098,39 -45 145,03
	313 303/17	45 145/05
PRODUITS FINANCIERS		
De participation d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	2 221 26	4 200 1E
Autres intérêts et produits assimilés	3 231,26	4 388,15
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	615.10	F F04 60
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	615,18	5 584,68
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 846,44	9 972,83
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	46 587,73	37 738,52
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	46 587,73	37 738,52
	-42 741,29	-27 765,69
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	42 /41,29	27 705,09

3

COMPTE DE RESULTAT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 au 31/12/20	Du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	21 878,56	
Sur opérations en capital	171 815,25	103 234,83
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 135,39	89 521,22
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	196 829,20	192 756,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES	MEN COLORS	
Sur opérations de gestion	143 888,12	94,00
Sur opérations en capital	26 959,82	3 422,35
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 036,03	11 958,98
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	173 883,97	15 475,33
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	22 945,23	177 280,72
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	17 580 305,21	15 326 682,24
TOTAL DES CHARGES	17 084 595,50	15 222 312,24
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	495 709,71	104 370,00
EXCÉDENT OU DÉFICIT DES ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES SOUS GESTION CONTRÔLÉE	242 586,71	123 987,00
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature Bénévolat	333 828,00	
TOTAL	333 828,00	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE Secours en nature Mises à disposition gratuite de blens	333 828,00	
Prestations en nature Personnel bénévole		
TOTAL	333 828,00	
TOTAL	495 709,71	104 370,00
Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier Redevances de crédit-bail immobilier (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	3 200,64	2 530,56
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	22 945,23	177 280,72



ANNEXE

1. Préambule

2. Présentation de l'association et de ses activités

- 2.1 Présentation de l'association
- 2.2 Faits significatifs

3. Règles et méthodes comptables

- 3.1 Principes comptables
- 3.2 Dérogations aux principes comptables
- 3.3 Evènements postérieurs à la clôture
- 3.4 Changements de méthode comptable
- 3.5 Principales méthodes utilisées

4. Informations relatives au Bilan

- 4.1. Tableau des immobilisations
- 4.2 Tableau des amortissements
- 4.3 Tableau des dépréciations
- 4.4 Etat des créances
- 4.5 Détail des produits à recevoir
- 4.6 Variation des fonds propres
- 4.7 Report à nouveau
- 4.8 Détermination du résultat global
- 4.9 Fonds dédiés
- 4.10 Tableau des provisions pour risques et charges
- 4.11 Etat des dettes
- 4.12 Détail des charges à payer

5 Informations relatives au Compte de Résultat

- 5.1 Présentation du compte de résultat
- 5.2 Présentation des produits d'exploitation
- 5.3 Détail des produits d'exploitation
- 5.4 Détail des financements publics
- 5.5 Détail du résultat exceptionnel

6. Autres informations

- 6.1 Contributions volontaires en nature
- 6.2 Engagements hors bilan
- 6.3 Effectif
- 6.4 Honoraires du commissaire aux comptes
- 6.5 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

1. Préambule

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2020 sont caractérisés par les données suivantes :

■ Total bilan	14 586 038 €
Total compte de résultat :	
. Total des charges	17 084 595 €
. Total des produits	17 580 305 €
 Résultat de l'exercice (Excédent) 	495 710 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 avril 2021.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'Association.

2. Présentation de l'association et de ses activités

2.1 Présentation de l'association

L'Amicale du Nid est une association loi 1901 fondée en 1946. Elle conduit différentes actions avec pour but la défense droits des femmes et le refus de toute forme de discrimination, d'homophobie, de transphobie, de racisme et de sexisme. Ces actions prennent la forme :

- D'accompagnement: Aller à la rencontre, accueillir et accompagner, avec ou sans hébergement, les personnes majeures et mineures en situation, ayant connu ou en risque de prostitution pour leur permettre de sortir de la prostitution et d'accéder à une insertion sociale et professionnelle
- D'information : Conduire des actions d'information, de formation et de recherche pour améliorer la connaissance du phénomène prostitutionnel et la diffuser.
- De prévention : Mettre en œuvre des actions de prévention de la prostitution auprès de tous les publics, et notamment auprès des plus jeunes.

L'association est présente sur 15 départements, elle reçoit des financements de l'État et des collectivités territoriales en délégation de service public.

2.2 Faits significatifs

La crise sanitaire liée au Covid-19 et l'ensemble de ses conséquences au niveau légal et réglementaire — la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, la mise en place de confinements sur les périodes mars-mai et novembre-décembre 2020, les mesures de couvre-feu et les limitations d'accueil de public — ont eu, et continuent d'avoir, un impact significatif sur son activité de l'année 2020 et sur le début de l'année 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

Parmi les autres impacts liés à la crise sanitaire se trouvent :

- un impact négatif sur les productions et ateliers AAVA
- l'extension de la période hivernale, qui s'est traduite par un surplus d'activité notamment sur la Seine-Saint-Denis (93)
- l'attribution de crédits non reconductibles et subventions exceptionnelles pour la prise en charge des surcoûts spécifiques à la situation pandémique
- l'attribution à titre gracieux de tickets service, à destination des personnes dans le besoin

Parmi les évolutions observées sur les établissements au cours de l'année 2020 :

- Augmentation de la capacité d'accueil du CHU de Béziers (34) pour 10 places supplémentaires
- Sur Paris, première année pleine des 25 places de CPH et 50 places d'HUDA spécialisées pour demandeur.euses d'asile et réfugié.es victimes de violences, en partenariat avec l'Association COALLIA, et ouverture du CHU en juillet 2020
- Démarrage de l'établissement autonome sur la région Bretagne depuis septembre 2020

3. Règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des services.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n°2014-03 de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis

3.2 Dérogations aux principes comptables

Des contraintes particulières sont imposées par les organismes financeurs dans le cadre de la fixation de certains tarifs de prestations. Pour tenir compte de ces contraintes, il est dérogé aux règles suivantes :

 Certaines provisions pour risques et charges sous contrôle des autorités de tarification no représentent pas des passifs tels qu'ils sont définis dans le règlement du CRC 2000-06.

Le montant des provisions pour risques et charges et des fonds dédiés susceptibles de ne pas répondre à la définition de passif telle que définie par le règlement CRC 2000-06 représente un passif de 1 405 371 €.

3.3 Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 se poursuivant sur a minima le premier semestre 2021 risquent d'avoir des conséquences importantes sur nos comptes en 2021.

Il n'est pas possible aujourd'hui d'en apprécier l'impact chiffré, compte tenu des incertitudes pesant sur l'ensemble des mesures de restriction en matière d'activité, de financement, ou des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations.

Dans ce contexte inédit, il est probable que des effets négatifs puissent affecter notre trésorerie et/ou notre activité mais, à la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3.4 Changements de méthode comptable

L'application pour la première fois des règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04, à compter du 1er janvier 2020, entraine des changements de règles de comptabilisation :

- des legs et donations
- des prêts à usage
- des subventions d'investissements,
- des fonds dédiés

L'impact de ces changements sur les exercices antérieurs est comptabilisé en report à nouveau pour les activités en gestion libre et en report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs pour les activités en gestion contrôlée.

3.5 Principales méthodes utilisées

3.5.1 Agrégation des comptes annuels

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

3.5.2 Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les frais d'établissement sont immobilisés

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 3 ans.

3.5.3 Immobilisation corporelles

Immobilisations corporelles immeubles:

Elles ont fait l'objet d'une décomposition suivant les directives des nouveaux règlements pour les bâtiments acquis à compter du 01/01/2005.

Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'application des règlements n'a pas apporté de modifications dans la présentation de ces comptes.

3.5.4 Amortissement

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire sur la valeur d'acquisition des biens. Cette méthode a été jugée opportune sans qu'il soit nécessaire de retenir une valeur de cession.

Les amortissements sont calculés en fonction de leur durée normale d'utilisation :

	Matériel de transport	5 et 8 ans
×	Mobilier, matériel	5 et 10 ans
\mathbf{x}	Matériel de bureau	3 - 5 et 10 ans
30	Matériel informatique	3 - 4 et 5 ans
	Agencements et installations	5 et 10 ans

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service de l'élément d'actif à amortir selon la règle du prorata temporis.

3.5.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont constituées par :

- Des dépôts et cautions
- Un compte titres constitué de fonds communs de placement (FCP) pour faire face à la dette relative au compte épargne-temps (CET). L'association n'a pas la libre disponibilité de ces sommes, qui ne peuvent être « débloquées » que lorsque les salariés font valoir leurs droits au paiement des jours de CET dans les cas limitativement prévus selon l'accord d'entreprise signé le 22/12/1999.
- Des nantissements de fonds pour garantir les prêts souscrits auprès de la banque Société Générale.
- les autres immobilisations financières sont constituées de parts A et B du Crédit coopératif

3.5.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.7 Disponibilités

L'Association a souscrit une convention de fusion de ses comptes bancaires auprès du Crédit Coopératif.

3.5.8 Valeurs mobilières de placement

Les placements sont constitués d'un livret A, d'un compte sur livret institutionnel et de deux livrets associatifs produisant des intérêts financiers comptabilisés en fin d'exercice. Les placements du compte sur livret institutionnel sont disponibles après un préavis de mobilisation de 32 jours.

3.5.9 Réserves

L'affectation des résultats de gestion des activités conventionnées, comptabilisés en réserve est conforme aux décisions des autorités de contrôle.

3.5.10 Report à Nouveau

Le compte report à nouveau est utilisé pour l'affectation, par l'organe statutairement compétent, des excédents et déficits qui impactent les fonds propres de l'Association.

Les résultats des activités dont le financement est assuré par des tiers financeurs sont isolés au passif du bilan dans la rubrique « résultats sous contrôle de tiers financeurs ».

Le tableau 4.7 en annexe donne le détail du report à nouveau.

3.5.11 Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La provision pour renouvellement des immobilisations, prévue dans l'instruction M22 et M21, n'est pas reconnue et le solde de cette provision, figurant dans les documents adressé aux autorités de contrôle, est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice.

3.5.12 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'engagement est calculé pour les salariés de plus de 55 ans avec un départ probable à 62 ans. La provision enregistrée dans les comptes est constituée progressivement sur une période de 7 ans, jusqu'au départ du salarié.

Le total de l'engagement enregistré en provisions pour charges est de 297 764 euros.

3.5.13 Provisions pour risques et charges

Les provisions figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions. Les provisions contrôlées par les financeurs au compte de Résultat sont conservées au bilan jusqu'à leur utilisation. Dans certains cas elles peuvent avoir un aspect dérogatoire au règlement CRC 2000-06.

3.5.14 Dettes provisionnées pour congés à payer

La provision pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres déttes, sous réserve de l'approbation par les financeurs.

3.5.15 Engagements à réaliser sur fonds dédiés

Les fonds dédiés, tels que définis par le règlement CRC n°2018-06, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

3.5.16 Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés pour leur valeur brute (montant en capital).

3.5.17 Compte de résultat

Les comptes de résultat des activités soumises à approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

3.5.18 Principe de globalisation

Les comptes sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque établissement.

Les principes d'élimination sont les suivants :

- Au bilan : élimination des comptes inter établissements
- Au compte de résultat :
 - o Elimination des frais de siège
 - Elimination des salaires, charges sociales et dépenses de fonctionnement transférées

4. Informations relatives au Bilan

4.1. Tableau des immobilisations

Poste	Valeur brute 2019	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute 2020
Frais d'établissement	149 105	27 711	1 044	Carrier.	175 772
Autres Immobilisations incorporelles	101 277	8 268	14 554	2 732	97 724
Immobilisations Incorporelles	250 382	35 979	15 598	2 732	273 495
Terrains	349 091		5	1.56	349 091
Constructions	7 021 999	39 268	5 963		7 055 303
Installations techniques, matériel et outillage	404 792	20 645	27 126		398 312
Installations générales, aménagements divers	1 401 771	289 666	177 558	11 508	1 525 389
Matériel de transport	423 324	100 196	24 562		498 958
Mobiller matériel de bureau et informatique	970 679	127 338	70 414	11 674	1 039 277
Mobilier matériel d'hébergement	404 901	15 312	28 298		391 915
Autres	0				0
Immobilisations corporelles en cours	1 967	559 527		-25 914	535 579
Avances et acomptes	0				0
Immobilisations Corporelles	10 978 524	1 151 952	333 920	-2 732	11 793 824
Autres titres immobilisés	2 134			-	2 134
Placements CET	323 655		40 607		283 049
Prêts et autres immobilisations financières	674 798	14 144			688 942
Immobilisations Financières	1 000 588	14 144	40 607	0	974 125
IMMOBILISATIONS BRUTES	12 229 494	1 202 075	390 125	0	13 041 444

4.2 Tableau des amortissements

Poste	Amort° 2019	Dotations	Sorties	Autres Mvts	Amort° 2020
Frais d' établissement	78 943	23 215	1 044		101 114
Autres immobilisations incorporelles	75 153	11 214	13 352		73 015
Immobilisations Incorporelles	154 096	34 429	14 396		174 129
Terrains					
Constructions	2 739 678	275 721	5 963	- 11	3 009 436
Installations techniques, matériel et outillage	309 425	16 286	18 010		307 701
Installations générales, aménagements divers	842 759	91 352	174 518		759 593
Matériel de transport	309 424	33 374	11 177		331 621
Mobilier matériel de bureau et informatique	753 350	94 294	69 790		777 855
Mobilier matériel d'hébergement	354 432	17 177	28 202		343 407
Autres					
Immobilisations Corporelles	5 309 067	528 204	307 659	He Heat	5 529 612
TOTAL AMORTISSEMENTS	5 463 163	562 633	322 056		5 703 741

4.3 Tableau des dépréciations

Nature des dépréciations	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	100000000000000000000000000000000000000				
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	-				
Stocks et en-cours					
Créances usagers	6 540	863	5 240		2 163
Autres actifs					
TOTAL PROVISIONS D'ACTIF	6 540	863	5 240		2 163
Impact résultat d'exploitation] [863	5 240		
Impact résultat financier	1 1				
Impact résultat exceptionnel	<u> </u>			100	

4.4 Etat des créances

POSTE	TOTAL	< 1 an	> 1 an
Prêts	283 049		283 049
Dépôts et cautionnements	484 356		484 356
Autres immos financières	206 720		206 720
Créances - Actif immobilisé	974 125		974 125
Créances usagers	85 578	85 578	
Créances art. 35 (DGF)	271 370	271 370	
Subventions & Produits à recevoir	1 877 803	1 877 803	
Personnel & comptes rattachés	600	600	
Organismes sociaux			
Etat - Impôts et taxes		1	
Débiteurs divers	125 065	125 065	
Charges constatées d'avance	116 504	116 504	
Créances - Actif circulant	2 476 922	2 476 922	
TOTAL CREANCES	3 451 047	2 476 922	974 125

4.5 Détail des produits à recevoir

POSTE	TOTAL
AdN 13 - PAR Divers	8 197
AdN 31 - CD Haute-Garonne	9 775
AdN 31 - PAR Divers	7 618
AdN 34 - CD Hérault	46 500
AdN 34 - CAF	20 987
AdN 34 - Région Occitanie	17 500
AdN 34 - FSL	12 612
AdN 34 - FAJ	2 100
AdN 34 - PAR Divers	2 507
AdN 38/73 - FAJ	2 500
AdN 69 - Région Auvergne-Rhône-Alpes	450 000
AdN 69 - Metropole Lyon	10 950
AdN 69 - CD Rhône	5 000
AdN 69 - Prévoyance	3 217
AdN 69 - FAS	2 500
AdN 69 - PAR Divers	1 536
AdN 75 - Coallia	207 557
AdN 75 - ARS	100 712
AdN 75 - PAR Divers	11 764
AdN 92 - CD Val-d'Oise	5 000
AdN 92 - PAR Divers	3 559
AdN 93 - Région Île-de-France	284 670
AdN 93 - CD Seine-Saint-Denis	235 351
AdN 93 - St-Gobain	50 000
AdN 93 - CAF	49 697
AdN 93 - CET	31 878
AdN 93 - ARS	7 047
AdN 93 - PAR Divers	114 347
FAMI - Union Européenne	122 248
CA - Dons	2 146
Siège National - Région Île-de-France	25 786
Siège National - COREVIH	15 000
Siège National - PAR Divers	7 542
PRODUITS A RECEVOIR	1 877 803

4.6 Variation des fonds propres

POSTE	31/12/2019 approuvé	Reclas* ANC	31/12/2019 retraité	Affectation Résultat N-1	Augmentat*	Diminutions	31/12/2020
Apports sans droit de reprise	48 323	78 618	126 941	00 00000000000000000000000000000000000			126 941
Subventions d'investissement s/BR	1 202 634	-1 202 634	0				
Ecarts de réévaluation	22 290		22 290				22 290
Fonds propres sans droit de reprise	1 273 246	-1 124 015	149 231	0	0	0	149 231
Excédents affectés à l'investissement	868 591		868 591				868 591
Excédents affectés Couverture BFR	492 929		492 929				492 929
Réserve de compensation	350 555		350 555	. 7	300		350 855
Autres réserves	542 683		542 683			to 114 to	542 683
Report à nouveau	-510 369	261 366	-249 004	28 941	. 230 088	-238 692	-228 667
Réserves & Report à nouveau	1 744 389	261 366	2 005 754	28 941	230 388	-238 692	2 026 391
Apports avec droit de reprise	0		. 0		-		0
Legs et donation	0	- A	0				0
Résultats sous contrôle tiers financeurs	-252 355	900 145	647 790	79 921	261 977	-244 142	745 546
Dépenses refusées et non opposables	-571 763	-13 304	-585 067	-4 493	9 572	-17 706	-597 693
Fonds propres avec drolt de reprise	-824 118	886 841	62 723	75 428	271 550	-261 848	147 853
Résultat net de l'exercice	104 370		104 370	-104 370	495 710		495 710
Subventions d'investissement s/BNR	1 761 177	-24 192	1 736 986		406 000	-147 697	1 995 289
Provisions pour couverture BFR	91 964	-	91 964				91 964
Provisions pour renouvel* Immos	175 736	-175 738	0				
Amortissements dérogatolres	0		0				0
Réserve +/- values cessions d'actifs	751 547	11 12	761 547		2 533	-3 135	750 945
Autres provisions réglementées	0	S1 (0				0
Provisions réglementées	1 019 247	-175 736	843 511	0	2 533	-3 135	842 909
FONDS PROPRES	5 078 311	-175 736	4 902 575	0	1 406 180	-651 373	5 657 382

4.7 Report à nouveau

POSTE	31/12/2019 approuvé	Reclas® ANC	31/12/2019 retraité	Affectation Résultat N-1	Augmentat°	Diminutions	31/12/2020
Report à nouveau Gestion libre	-309 948	261 366	-48 582	28 941	230 088	-238 692	-28 246
Dépenses refusées	-200 421		-200 421	,			-200 421
RàN sans droit de reprise	-510 369	261 366	-249 004	28 941	230 088	-238 692	-228 667
Résultats sous contrôle tiers financeurs	-252 355	900 145	647 790	79 921	261 977	-244 142	745 546
Charges rejetées	-302 749		-302 749			-17 704	-320 453
Dépenses non opposables - Prov° CP	-185 904	-77 780	-263 684		9 571		-254 114
Dépenses non opposables - Autres	-83 110	64 476	-18 634	-4 493			-23 126
RàN sous contrôle tiers financeurs	-824 118	886 841	62 723	75 428	271 548	-261 846	147 853

4.8 Détermination du résultat global

POSTE	2020	2019	
RESULTAT	495 710	104 370	
Part sous gestion contrôlée (CHRS)	242 587	123 987	
Part sous gestion propre	253 123	-19 617	

4.9 Fonds dédiés

POSTE	31/12/2019 approuvé	Reclas° ANC	31/12/2019 retraité	Dotations	Reprises	Autres myts	31/12/2020
AdN 13	71 537	16 936	88 472	126 573	72 445		142 600
AdN 31	69 732		69 732	103 771	69 732		103 771
AdN 34	55 374	5 000	60 374	143 362	55 374		148 362
AdN 38/73	26 361		26 361	105 411	26 361	***************************************	105 411
AdN 69	139 823		139 823	111 753	139 823		111 753
AdN 75	75 682	8 651	84 333	47 894	51 306		80 921
AdN 92	93 234		93 234	78 666	68 537		103 363
AdN 93	325 629	132 725	458 354	273 599	103 429		628 525
AdN Bretagne			0	55 978			55 978
Siège National	103 260	12 425	115 685	171 413	104 175		182 923
FONDS DEDIES	960 633	175 736	1 136 369	1 218 420	691 182	0	1 663 607

4.10 Tableau des provisions pour risques et charges

Nature des provisions pour risques et charges	31/12/2019 approuvé	Reclas ^o ANC	31/12/2019 retraité	Dotations	Reprises	Autres Myts	31/12/2020
Provisions pour litiges	33 728	Ť.,	33 728	28 303	30 292	79 806	111 545
Autres provisions pour risques	580 696		580 696	24 204	16 401	-1 397	587 102
Provisions IDR	456 042		456 042	91 267	249 545		297 764
Provisions pour travaux	528 185		528 185	201 250	59 046		670 389
Autres provisions pour charges	343 630		343 630	61 920	171 808	-79 806	153 936
PROVISIONS	1 942 281		1 942 281	406 945	527 093	-1 397	1 820 737
Impact résultat d'exploitation	1			406 945	527 093		
Impact résultat financier							
Impact résultat exceptionnel	1						

4.11 Etat des dettes

POSTE	TOTAL	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès etabl. de crédit				
Dettes financières diverses	2 353 031	171 782	510 096	1 671 152
Fournisseurs & comptes rattachés	548 790	548 790		
Personnel & comptes rattachés	858 970	858 970		
Organismes sociaux	912 461	912 461		
Etat - Impôts et taxes	59 216	59 216		1
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	120 275	120 275		
Produits constatés d'avance	591 569	591 569		

TOTAL DETTES	5 444 312	3 263 064	510 096
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	172 400	16 48	

4.12 Détail des charges à payer

POSTE	TOTAL
Fournisseurs	146 580
Personnel	285 076
Organismes sociaux	
Taxes dues sur les rémunérations	-
Dettes concernant les congés payés	792 846
Autres charges à payer	83 099
CHARGES A PAYER	1 307 601

5 Informations relatives au Compte de Résultat

5.1 Présentation du compte de résultat

Les reports et utilisations des fonds dédiés, présentés après le résultat exceptionnel en 2019, sont inclus dans le résultat d'exploitation. Le tableau ci-après présente les changements de regroupement des comptes à effectuer sur les comptes de 2019, pour une meilleure lecture des évolutions.

Compte de résultat synthétique	31/12/2019 approuvé	Reclas ^e ANC	31/12/2019 retraité	31/12/2020
Produits d'exploitation	14 547 899		14 547 899	16 688 448
Utilisation des fonds dédiés		576 055	576 055	691 182
Total Produits d'exploitation	14 547 899	576 055	15 123 953	17 379 630
Charges d'exploitation	14 301 257		14 301 257	15 645 704
Report en fonds dédiés		867 842	867 842	1 218 420
Total Charges d'exploitation	14 301 257	867 842	15 169 098	16 864 124
Résultat d'exploitation	246 642	-291 787	-45 145	515 506
Résultat financier	-27 766		-27 766	-42 741
Résultat exceptionnel	177 281		177 281	22 945
Report ressources non utilisées	576 055	-576 055		
Engagements à réaliser s/ressources affectées	867 842	-867 842		
RESULTAT	104 370		104 370	495 710

5.2 Présentation des produits d'exploitation

La présentation des produits d'exploitation retenue en 2019 ne correspond pas au classement à effectuer dans les comptes de 2020. Le tableau ci-après présente les changements de regroupement des comptes à effectuer sur les comptes de 2019, pour une meilleure lecture des évolutions.

Compte de résultat synthétique	31/12/2019 approuvé	Reclas® ANC	31/12/2019 retraité	31/12/2020
Cotisations				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
dont ventes de biens des activités SMS			1.7	4.1.4.1
Prestations de services	609 669		609 669	399 530
dont parrainages				
dont prestations de service des activités SMS	118 941		118 941	98 151
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	13 142 862		13 142 862	14 943 056
dont contributions tiers financeurs aux activités SMS	7 866 679		7 866 679	8 076 669
Versements des fondateurs ou cons° dotation consomptible			1	
Ressources liées à la générosité du public				
dont dons manuels				
dont mécénat				
dont Legs, donations et assurances-vie				
dont Contributions financières				
Reprise sur amort°, dépr°, transfert chg	127 676		127 676	544 960
Utilisation des fonds dédiés		576 055	576 055	691 182
Autres produits	667 692		667 692	800 901
RESULTAT	14 547 899	576 055	15 123 953	17 379 630

5.3 Détail des produits d'exploitation

Détail des produits d'exploitation	CHRS	Hors-CHRS	TOTAL
Prestations de service	98 171	301 360	399 530
Dotations globales	7 932 198	46 355	7 978 553
Subventions d'exploitation	67 497	6 897 005	6 964 502
Reprise sur amort°, dépr°, transfert chg	289 727	255 233	544 960
Utilisation des fonds dédiés	65 498	625 684	691 182
Autres produits	210 297	590 604	800 901
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 663 389	8 716 241	17 379 630

5.4 Détail des financements publics

Détail des financements publics	Union Européenne	Etat	ARS	Collectivités territoriales	Divers	TOTAL
AdN 13		1 380 423				1 380 423
AdN 31		462 358				462 358
AdN 34		319 854				319 854
AdN 69		1 145 831				1 145 831
AdN 75		2 059 008				2 059 008
AdN 92		1 021 841				1 021 841
AdN 93		1 589 238				1 589 238
Dotations globales	TRALE.	7 978 553				7 978 553
AdN 13		230 042	55 068	80 000		365 110
AdN 31	-	61 717		34 125		95 842
AdN 34	-	385 241	25 000	150 040	27 445	587 726
AdN 38/73		232 632	63 000	25 100		320 732
AdN 69		85 769	55 000	85 500		226 269
AdN 75		269 557	262 780	35 000	2 500	569 837
AdN 92		78 000		32 000	4 890	114 890
AdN 93		3 559 463	93 000	652 619	57 200	4 362 282
AdN Bretagne		57 145	12 000	26 700		95 845
Siège National, CA, FAMI		193 225		32 745		225 970
Subventions d'exploitation	Cilia.	5 152 790	565 848	1 153 829	92 035	6 964 502
AdN 69		100 000				100 000
AdN 93		55 000	21.76	185 000		240 000
Subventions d'invest° (2020 seult)		155 000		185 000		340 000
FINANCEMENTS PUBLICS		13 286 344	565 848	1 338 829	92 035	15 283 056

5.5 Détail du résultat exceptionnel

Détail résultat exceptionnel	2020	2019
Prod° Except° s/OP gestion	21 879	
Produits de cession d'actif	24 118	13 705
QP Subv Invest mise en résultat	147 697	89 530
Reprise Prov Rglt Investissement		9 170
Reprise Prov Renouvellt d'immos		80 351
Reprise Prov Rglt PV Cessions d'actifs	3 135	
Produits exceptionnels	196 829	192 756
Pénalités, amendes	22 181	94
Charges sur exercices antérieurs	87 816	
Autres charges except° s/OP gestion	33 892	
VNC des actifs cédés	26 960	3 422
Dotation except ^e amort immos	503	
Dotation Prov Rglt PV Cessions d'actifs	2 533	11 959
Charges exceptionnelles	173 884	15 475
RESULTAT EXCEPTIONNEL	22 945	177 281

6. Autres informations

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06. Compte tenu du caractère significatif et particulier sur l'exercice 2020 des « chèques service » donnés à titre gracieux par l'Etat, elles ont été valorisées et comptabilisées.

Leur montant est évalué à 333 828 € et se répartit ainsi par établissement :

AdN 13:37 450 €

AdN 34:9450 €

AdN 69:5178€

AdN 75 : 66 150 €

AdN 92:8400 €

AdN 93 : 207 200 €

6.2 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunts auprès des établissements de crédit	394 047
- part à moins d'un an	41 789
- part à plus d'un an et moins de 5 ans	134 170
- part à plus de cinq ans	218 087
b) engagement de crédit-bail (redevances restant à payer) - crédit-bail mobilier - crédit-bail immobilier c) cautions données	
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues	
b) réservations de lits	**

Créances et dettes assorties de garanties

Nantissement parts capital Crédit Coopératif pour 14 790 €

AdN 13 471 €
AdN 34 2 821 €
AdN 69 2 013 €
AdN 92 4 270 €
AdN 93 4 285 €
CA 930 €

- AdN 31 Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'acquisition des nouveaux locaux. Montant : 74 400 €
- AdN 69 Caution solidaire de la commune de Lyon sur prêt n° 06019040 pour 100 000 € Une hypothèque a été souscrite en 2019 pour garantir le prêt souscrit pour l'achat des locaux.
- AdN 13 Caution amortissable sur prêt n° 04036570 Montant au 31/12/2020 : 21 126 €
- CA Nantissement de trésorerie pour garantir les prêts liés à l'aménagement de la pension de famille de l'Amicale du Nid 93 qui a ouvert en 2018. Montant : 130 000 €

6.3 Effectif

Effectifs	2020	2019	Var.
Nombre de salariés à fin d'année	238	209	29
ETP (Equivalent Temps Plein)	210,37	194,34	16,03

6.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 42 867 € (article R 123-198 du code de commerce)

Rappel : Les personnes morales visées sont celles qui dépassent deux des trois seuils suivants :

- Total du bilan supérieur à 3.650.000 €
- Chiffre d'affaires supérieur à 7.300.000 €
- Effectif moyen des salariés permanents supérieur à 50

6.5 Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 200 265 €.



Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987)

Siège social : 21 Rue Château d'eau 75010 - PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS (article L 612-5 du Code de Commerce et L 313-25 du CASF)

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Léo Jégard & Associés 23 rue du Clos d'Orléans 94120 Fontenay-sous-Bois Tél. +33 1 48 73 69 91 bionvenue@jegardcreatis.com





Association AMICALE DU NID

Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine (J.O. 16/03/1987) Siège social : 21 Rue Château d'Eau 75010 - PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

sur les conventions (article L 612-5 du Code de Commerce et L313-25 CASF)

EXERCICE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Aux Membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Les conventions soumises à l'Assemblée Générale :

CONVENTION VISEES A L'ARTICLE L612-5 DU CODE DU COMMERCE

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 612-5 du Code de Commerce.

II. CONVENTION ARTICLES L313-25 ET R314-49 DU CASF (CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

Les conventions qui ont été portées à notre connaissance sont les suivantes :

- Rémunérations des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.212.15-1 du code du travail d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant des établissements sociaux et médico-sociaux. Les rémunérations du Directeur Général, et des directrices ou directeurs de service sont mentionnées en annexe.
- Rémunérations des membres de la famille de Cadres dirigeants et Directeurs : néant.
- Rémunérations de membres de la famille d'un Administrateur : Néant.

Fait à Paris, le 9 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes. Léo JEGARD & ASSOCIES

Signé électroniquement par CONNECTIVE NV - CONNECTIVE ESIGNATURES de la part de Franck NACCACHE (f.naccache@jegardcreatis.com) Date : 09/06/2021 14:39:12 Signé avec le code à usage unique : 512602

Franck NACCACHE

Associé